

Dernière ligne droite pour le Denier



En décembre, le diocèse de Séez lance une opération digitale d'appel à dons pour le Denier de l'Église baptisée "La Paix de Noël au cœur du monde".

Dans la nuit de Noël, Jésus est venu nous offrir la Paix. Par leurs chants, les anges ont répandu cette Bonne Nouvelle dans le ciel et sur toute la terre : « Paix sur la terre aux hommes qu'il aime ! »

Dans notre société fragilisée par les divisions, comme dans notre Église qui traverse la tempête, ces épreuves nous interrogent profondément : existe-t-il encore des hommes et des femmes prêts à relever le défi de la Paix ?

Oui, dans nos villes et nos campagnes, dans nos églises comme dans nos quartiers, ils sont nombreux ces artisans de Paix qui portent au monde un message de justice, d'humanité et d'amour. Plus que jamais, l'Église a besoin d'hommes et de femmes pour être signe de cette Bonne Nouvelle.

Elle a donc besoin de moyens matériels pour que ces artisans de Paix puissent agir au quotidien : annoncer la joie de l'Évangile, célébrer les moments importants de notre vie (baptêmes, communion, profession de foi, mariage, funérailles), servir les plus pauvres et les plus fragiles.

C'est tout le sens de cette opération de fin d'année d'appel à dons pour le Denier de l'Église.

Le denier 2021 marque un recul certain sur l'année dernière et, si la tendance se poursuit, il accusera en fin d'année un manque de 400 000€.

Nous nous permettons de faire appel à vous car parmi nos donateurs de l'an dernier, 15% d'entre eux n'ont toujours pas redonné cette année, dans un contexte en France où nous savons que **seul un chrétien pratiquant sur deux** donne au Denier.

Or nous vous rappelons que le Denier est la seule ressource de l'Église diocésaine qui permet un traitement aux personnes (salariés et prêtres) qui rendent sa mission possible.

Et pour ceux qui sont assujettis à l'impôt sur le revenu, le gouvernement, suite à la crise sanitaire, accorde une déduction fiscale exceptionnelle de 75% pour 2021 pour tout don fait avant le 31 décembre 2021, dans la limite de 554€ de dons à l'Église. Au-delà votre don est déductible à hauteur de 66% (dans la limite de 20 % de votre revenu imposable).

Merci pour votre soutien à la mission de l'Église diocésaine !



JE FAIS UN DON